

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05 AOÛT 2025 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Monsieur Henri Wapistan	Maire

ÉTAIT ABSENT.E:

Madame Renée Lapierre	Conseillère
-----------------------	-------------

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Benoit Léger	Directeur général
Annick Latreille	Adjointe à la direction

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h00.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, Monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**3. RÉSOLUTION N^o 2025-138
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 05 AOÛT 2025 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'

**4. RÉSOLUTION N^o 2025-139
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08
JUILLET 2025: ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2025 tel que rédigé.

**5. RÉSOLUTION N^o 2025-140
RÈGLEMENT N^o R2025-003 « RÈGLEMENT VISANT AU
REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 2009,12-07-004
CONCERNANT LES ANIMAUX AFIN D’AFFIRMER LA VISION
DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN
ENCADRANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHIENS
SE TROUVANT SUR SON TERRITOIRE ET POUR FAVORISER
L’ADOPTION DES CHIENS ERRANTS PAR LES CITOYENS
ET CITOYENNES QUI LE DÉSIRENT » : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l’unanimité;

D’adopter le règlement N^o R2025-003, tel que présenté.

**6. RÉSOLUTION NO 2025-141
PROJET DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
INTERMUNICIPAL/TRAVAIL ET RÉFLEXION AVEC LA
MUNICIPALITÉ D’AGUANISH : AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan et la Municipalité d’Aguanish désirent explorer la possibilité de mettre en œuvre un service de sécurité incendie commun pour les deux collectivités;

ATTENDU que cette initiative requiert une réflexion approfondie et une collaboration étroite entre les deux municipalités précédemment mentionnées;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique s’attend à ce que les municipalités élaborent leur schéma de couverture de risques en collaboration avec la MRC pour gérer les risques d’incendie sur leur territoire, qu’elles établissent des objectifs et mettent en œuvre des actions et des partenariats pour les atteindre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l’unanimité;

QUE l’administration soit mandatée pour poursuivre les démarches de concertation, d’analyse et de développement du projet de mutualisation du service de sécurité incendie, en partenariat avec l’administration de la Municipalité d’Aguanish.

**7. RÉSOLUTION NO 2025-142
TECQ 2024-25 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX
PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ
2024-2028: AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide, qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toutes responsabilités quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à ses biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**8. RÉSOLUTION N° 2025-143
LE PAS DU PORTAGEUR / PARTICIPATION DE LA
MUNICIPALITÉ À LA PHASE II DU PROJET DE RÉFECTION:
AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité désire s'impliquer financièrement dans la réfection du sentier pédestre Le pas du Portageur qui représente un actif important pour ses citoyens et citoyennes, en plus de bonifier l'offre touristique;

ATTENDU que la MRC de Minganie accorde une subvention qui couvre 80% des travaux jusqu'à concurrence de 50 000\$;

ATTENDU qu'une soumission de 49 500 \$, par une firme de Baie Comeau, a été acceptée par la COPACTE, qui supervise les travaux;

ATTENDU que le programme TECQ 2024-28 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permet la programmation d'un tel projet dans les priorisations de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité autorise le versement d'une mise de fonds de départ équivalant à 20% du coût projeté des travaux, soit un montant de dix mille quatre cents dollars (10 400\$), et demeure disposée à injecter un montant de deux mille cent dollars (2 100\$) supplémentaires, en cas de dépassement de coûts.

**9. RÉSOLUTION NO 2025-144
CAMPING MUNICIPAL / AJOUT D'UNITÉS DE PRÊT-À-CAMPER EN COLLABORATION AVEC LA COPACTE:
AUTORISATION**

ATTENDU qu'un secteur du Camping municipal Chemin faisant est en cours d'aménagement avec un nouveau bloc sanitaire;

ATTENDU que la Municipalité désire bonifier son offre dans ce secteur du camping en y ajoutant des unités de prêt-à-camper;

ATTENDU que la MRC de Minganie accorde à la COPACTE une subvention couvrant 80% des coûts, jusqu'à concurrence de 50 000\$, d'un projet d'ajout d'unités de location originales pour visiteurs;

ATTENDU que le programme TECQ 2024-28 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permet la programmation d'un tel projet dans les priorisations de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité autorise le versement d'une mise de fonds de départ équivalant à 20% du coût maximum des travaux, soit douze mille cinq cents dollars (12 500\$);

QUE la Municipalité soit disposée à injectée davantage de fonds, avec la contribution du programme TECQ 2024-2028, si le retour sur investissement le justifie.

**10. RÉSOLUTION N° 2025-145
ÉCHELLE SALARIALE S'APPLIQUANT À L'EMBAUCHE DU
PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ : ADOPTION**

ATTENDU que la Municipalité reconnaît l'importance d'adapter sa politique de rémunération aux réalités du marché du travail actuel;

ATTENDU que dans un souci d'équité et de compétitivité, elle désire uniformiser sa politique de rémunération pour l'ensemble de ses employé(e)s, présents et futurs;

ATTENDU qu'elle désire également uniformiser les catégories de postes occupés par ses employé(e)s afin de simplifier la détermination des critères d'embauche et de rémunération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'adopter la grille d'échelle salariale jointe à la présente résolution pour effet immédiat et d'ajuster les salaires actuels qui se situent en deçà du taux horaire d'embauche applicable.

ÉCHELLE SALARIALE

Catégorie	Poste	Taux*	Nb heures	Vacances
Direction	Directeur général	\$40	40	4
Direction	Adj. Direction	\$36	35	4
Direction	Directeur opérations aéroportuaires	\$34	40	4
Direction	Adj. Administrative	\$32	35	4
Responsable	Voirie	\$30	40	2
Responsable	Eau potable/entretien	\$30	40	2
Ouvrier	Opérations aéroportuaires Saisonnier / Temps partiel	\$30	40	2
Ouvrier	Voirie (saisonnier)	\$26	40	N/A
Ouvrier	Opérations aéroportuaires (saisonnier)	\$26	T/partiel	N/A
Ouvrier	Voirie (déneigement saisonnier)	\$26	T/partiel	N/A
Préposé	Tourisme (saisonnier)	\$22	40	N/A
Préposé	Eau potable	\$22	T/partiel	2
Préposé	Bibliothèque	\$22	T/partiel	2
Animateur	Camp de jour (saisonnier)	\$18	35	N/A

* Les taux horaires sont à l'embauche (après période de probation pour un poste permanent)

* Seuls les postes permanents bénéficient d'une augmentation statutaire annuelle

11. RÉSOLUTION N° 2025-146 SERVICES D'UN CONSULTANT POUR TRAVAUX GRAPHIQUES: AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité doit faire appel aux services d'un graphiste pour les besoins de certains projets qui nécessitent plans et détails de travaux techniques à réaliser;

ATTENDU la difficulté que pose le recrutement d'un consultant sur une base de quelques heures par mois, suivant les besoins variables qui se font sentir;

ATTENDU que la Municipalité a déjà eu recours aux services bénévoles de Monsieur Michel Paquette, conjoint de l'adjointe à la direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE l'administration retienne les services de Monsieur Michel Paquette aux besoins et le rémunère selon les modalités convenues.

**12. RÉSOLUTION NO 2025-147
CAMPING MUNICIPAL/ REMPLACEMENT DE FIN DE SAISON
DU PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL : AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité doit embaucher un ou une préposé(e) au Camping municipal pour parer au départ d'un des préposés actuels qui retourne aux études;

ATTENDU la difficulté que pose le recrutement d'un ou d'une préposé(e) dans un court délai et pour une courte période;

ATTENDU que la Municipalité a déjà eu recours aux services de Madame Isabelle Grandjean, conjointe du directeur général de la Municipalité, pour faire du remplacement de dernière minute imprévu, en début de saison au Camping municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Madame Isabelle Grandjean, à titre de préposée saisonnière à l'accueil du Camping municipal, pour une période allant de la date de départ du préposé actuel, prévue le 15 août 2025, jusqu'à la fin de la saison, annoncée le 15 septembre 2025;

QUE Madame Grandjean soit rémunérée selon l'échelle salariale en vigueur et en vertu du contrat de travail habituel pour ce poste;

QUE Madame Grandjean soit placée sous la supervision directe et exclusive du responsable des opérations du Camping municipal et de l'adjointe à la direction de la Municipalité.

**13. RÉSOLUTION N° 2025-148
TROISIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO R2025-002 POUR
APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE 90-2 AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR, AUX ZONES VISÉES PAR DES NORMES DE
PROTECTION ARCHITECTURALES, AINSI QU'AUX**

SPÉCIFICITÉS S'APPLIQUANT AU DÉLAI DE CONSTRUCTION ET DE RÉPARATION : ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

QUE le troisième projet de règlement n° R2025-002 soit adopté, tel que présenté.

14. RÉOLUTION NO 2025-149 COMPTES À PAYER – MUNICIPALITÉ: AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer de la Municipalité au 31 juillet 2025 et en autorise le paiement.

15. RÉOLUTION NO 2025-150 COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer de l'aéroport au 31 juillet 2025 et en autorise le paiement.

16. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de juillet 2025, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

17. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

18. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

**20. RÉSOLUTION N° 2025-151
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h01.

Henri Wapistan
Maire

Benoit Léger
Directeur général